



FFPS/ Carnassier FISHMASTER CUP Streetfishing Junior et Espoir

— présentation d'une épreuve —

Type de l'épreuve : FISHMASTER CUP IDF - Streetfishing Junior et Espoir

Nom de l'épreuve : Mantes-la-Jolie (78)

Date : 04/ 10/ 2020

Nombre maximum de compétiteurs : 40 (juniors et espoirs confondus)

Personne responsable de la date et coordonnées : (téléphone + mail)

M. GOYER Frederick, Trésorier du Club CARNOKILL 78 – mail : frederick.goyer@neuf.fr

– tél : 06 16 18 40 94

Club (ou entité) organisateur : AAPPMA le Goujon Mantais et Club CARNOKILL 78

Lieu de Rendez-vous des compétiteurs (adresse, nom de rue, point gps...) :

Bassin d'aviron de Mantes la Jolie – voie de berges

Nom de l'arbitre officiel prévu : M. Fred Goyer

Renseignements sur l'épreuve :

Prix d'inscription: 12 €

Date limite des inscriptions : Vendredi 02 octobre 2020

Ordre de paiement : « CARNOKILL 78 »

Adresse d'envoi de la fiche d'inscription : M. GOYER Frédéric – 31 route d'Epernon 78125 Hermeray

Le préfishing est autorisé jusqu'au : Dimanche 27 septembre 2020

Programme : 8h00 accueil des compétiteurs

8h30 briefing obligatoire

9h00 début de la manche

13h00 fin de la manche

13h00- 13h15 remise des fiches compétiteurs, après 17h15 pénalités

13h30 exposition obligatoire des résultats pendant 15 minutes

13h45 remise des prix

Le lieu de départ des compétiteurs : Base d'aviron

Le lieu pour remettre les fiches en fin d'épreuves : Base d'aviron

Parcours de l'épreuve :

Les particularités du parcours :

- Secteurs de pêche autorisés pendant le concours : Lac des pêcheurs, Etang Pierre BREAN et Bassin d'Aviron




-Zones interdites : Lac des pêcheurs, (Attention à la pente du côté des pavillons), Etang Pierre BREAN, (Attention prévoir les bottes pour accéder à la partie côté bassin et Bassin d'Aviron, (Attention sur les pontons risque de chutes)

-Particularités : (Attention en traversant la route entre le bassin d'aviron et le lac des pêcheurs, veuillez empreinter les passages piétons) Lac des pêcheurs: (superficie : 5ha, profondeur : 2 à 6 m), Etang Pierre BREAN et Bassin d'Aviron R .A.S.

-Les espoirs, (-18 ans) seront tirés au sort pour former des trinômes avec un commissaire. Les poissons capturés seront contrôlés par le commissaire et seront, soit envoyés par le pêcheur espoir sur l'application FishFriender, soit notés sur une fiche de capture pour validation. Si le second système de validation est utilisé, il sera demandé en fin de concours un contrôle des photos pour validation définitive des prises.

-Les juniors, (-14 ans) seront tirés au sort pour former des trinômes avec un commissaire. Les commissaires aideront, encadreront, surveilleront et contrôleront le binôme ou trinôme durant toute l'épreuve. Les poissons capturés seront contrôlés par le commissaire et envoyés sur l'application FishFriender pour validation ou notés sur une fiche de capture. Si le second système de validation est utilisé, il sera demandé en fin de concours un contrôle des photos pour validation définitive des prises.



Légende : - linéaire de pêche :  - fin de parcours : 
 - accueil : 

Le règlement de l'épreuve : Le règlement de l'épreuve est basé sur le règlement officiel de la FFPS/Carnassier - Streetfishing

Voir : <http://www.ffps-carnassier.fr/reglements/>

Les espèces de poissons présentes / Les tailles légales de capture :

Sont considérés valides tous les poissons pris en action de pêche (harponnage interdit) et figurant dans le tableau ci-dessous atteignant ou excédant les tailles minimum mises en place. Les poissons non maillés seront comptabilisés et les compétiteurs marqueront 5 points par poissons non maillés.

Espèces retenues	Mailles Majeur (mm)	Mailles Espoirs (-18 ans)	Mailles Juniors (-14ans)
Brochet	500	500	200
Sandre	400	300	200
Perche	180	150	150
Black-bass	300	250	200
Silure	800	800	400
Truite(s)	230	200	200
Saumon et Truite de mer	500	500	200
Chevesne	350	250	200
Barbeau	350	300	200
Aspe	400	300	200
Espèce de la liste non maillée	0 pt	5 pts	5 pts

Comptage des points et classements :

Classement de l'épreuve :

Le classement de l'épreuve est uniquement basé sur l'addition des points poisson et points bonus éventuels. Classement de l'épreuve = points poisson en millimètre + points bonus

Bonus épreuve :

Un bonus appliqué sur le classement de l'épreuve sera attribué aux compétiteurs ayant attrapé **un quota multi-espèces (500pts)** : 3 espèces différentes maillées et faisant partis de la liste des poissons comptabilisés sur la date.

Un bonus appliqué sur le classement général de la FISHMASTER CUP IDF, sera attribué aux compétiteurs ayant capturé un quota de 6 poissons maillés par épreuve, de toutes espèces confondues et il sera obligatoirement appliqué avec un maximum de 3 silures. (Application d'un coefficient de 0,5, ce qui signifie qu'un silure de 2 m rapporte 1000 pts, 1,60 m = 800pts). Bonus point championnat (2 points) = 6 poissons maillés / épreuve.

Point place par épreuve : 1er = 20 points, 2nd = 19 points, 3ème = 18 points, 4ème = 17 points, 5ème = 16 points, 6ème = 15 points, 7ème = 14 points, 8ème = 13 points, 9ème = 12 points, 10ème = 11 points, 11ème = 10 points, 12ème = 9 points, 13ème = 8 points, 14ème = 7 points, 15ème = 6 points, 16ème = 5 points, 17ème = 4 points, 18ème = 3 points, 19ème = 2 points, 20ème et + = 1point.

Les compétiteurs sans poisson ne marqueront pas de point classement général FISHMASTER CUP IDF sur l'épreuve. 0 poisson sur une épreuve = 0 point championnat marqué sur cette même épreuve.

Classement général de la FISHMASTER CUP IDF 2020:

Le classement général de la FISHMASTER CUP IDF 2020 est basé sur l'addition des points obtenus en additionnant la manche de Levallois et la manche de Mantes-la-Jolie. (Ex : A : Levallois = 1^{er} = 20pts + Mantes = 11^{ème} = 10pts soit Total A = 30pts et B : Levallois = 2^{ème} = 19pts + Mantes = 5^{ème} = 16pts soit Total B = 35pts donc B gagnant) En cas d'égalité, sera retenu le nombre de 1^{er} place obtenu et / ou le plus long poisson capturé sur les deux manches.